

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Echange de parcelles communales avec Mr Clément DUPONT.

N°151/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 013-211300173-20241216-1512024DEL-DE



Séance du LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

AMY Renée (Pouvoir donné à Jany FROISSART), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jany FROISSART

M. FROISSART expose au Conseil Municipal :

Le terrain proposé à l'échange par Mr DUPONT est situé au lieu-dit « Cavaleyran », Section E 722 pour une superficie de 785 m². Elle est actuellement en friches mais les parcelles échangées par Mr DUPONT sont encadrées par des grandes parcelles communales en plein cœur du Massif de la Montagnette, ce qui permettra à la Commune de disposer d'un ténement entier de parcelles sur ce secteur.

Le terrain communal demandé en échange est en zone NC, activités agricoles. Ce terrain n'est pas exploité par la Commune et est limitrophe des parcelles appartenant à Monsieur DUPONT.

M. FROISSART présente les emprises et caractéristiques des parcelles à échanger :

Mr Clément DUPONT cède :

- 1370 m² sur la parcelle cadastrée B 579 située « les grands vallons et les Eyselettes »

Cette parcelle est classée en zone ND1 dans le document d'urbanisme de la commune.

Cette parcelle est attenante à la grande parcelle communale B 1181 « les grands vallons et les Eyselettes ».

La commune cède :

- 785 m² sur la parcelle cadastrée E 722 située au « lieu-dit Cavaleyran »

Cette parcelle est classée en zone NC, activités agricoles dans le document d'urbanisme de la commune.

M. FROISSART présente le plan de la parcelle communale et de celle de Mr DUPONT à échanger.

M. FROISSART propose que cet échange se réalise sans soulte à verser par les parties intervenantes à l'acte.

.../...

Délibération du conseil municipal N°150/2024 du 16.12.24 (suite)

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Madame Renée AMY, première adjointe, représente la commune de Boulbon dans l'acte administratif à intervenir.

Suite à cet exposé et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'échange sans soulte entre la Commune et Mr DUPONT Clément, d'une parcelle communale située au lieu-dit Cavaleyran et cadastrée section E 722 avec la parcelle située « les grands vallons et les Eyselettes » et cadastrée section B 579 appartenant à Mr DUPONT.

ACCEPTTE que ledit échange soit régularisé par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,

AUTORISE Mme Renée AMY, première adjointe, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

